

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-
au-Tonnerre, tenue ce 1^{er} mai 2023, au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Monsieur Jacques Bernier	Maire
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Marie-Josée Lapierre	Conseillère
Madame Maryse Pagé	Conseillère
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

EST ABSENT :

Monsieur Denis Bezeau	Conseiller
-----------------------	------------

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice
générale.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire, Jacques Bernier souhaite la bienvenue à tous

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est
ouverte à 19h00 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 48-05-23

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires
nouvelles restent ouvertes.

4. RÉOLUTION 49-05-23

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS
D'AVRIL 2023**

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu les
procès-verbaux préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture
et adoptent et ratifient les procès-verbaux du mois d'avril 2023
tels que soumis.

5. RÉSOLUTION 50-05-23

**ADOPTION DE LA LISTE DES PRÉLÈVEMENTS
BANCAIRES DU MOIS D'AVRIL 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des prélèvements bancaires du mois d'avril 2023 soit adoptée telle que déposée.

QUE la directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre certifie que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par cette résolution

Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière

6. RÉSOLUTION 51-05-23

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

QUE la directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre certifie que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par cette résolution

Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière

7. RÉSOLUTION 52-05-23

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA SOMME RETENUE À
L'ENTREPRENEUR AUX DÉNEIGEMENTS**

CONSIDÉRANT la retenue de 20% sur chacun des versements à l'entrepreneur aux déneigements;

CONSIDÉRANT QUE la retenue doit lui être remise le 20 mai suivant chaque saison hivernale, si l'entrepreneur s'est acquitté de toute et chacune de ses obligations;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise Madame Josée Poulin, directrice-générale à remettre la somme retenue à l'entrepreneur pour le 20 mai 2023 en autant que celui-ci à cette date s'est acquitté de toute et chacune de ses obligations.

8. RÉSOLUTION 53-05-23

POLITIQUE SUR LES PROCÉDURES EN CAS D'INFRACTION ET PÉNALITÉS.

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser et clarifier les procédures portant sur les infractions et pénalités;

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-au-tonnerre est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.c.A-19.1);

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte la politique sur les procédures en cas d'infraction et pénalités;

QU'une copie de cette publique soit remise au service d'urbanisme;

9. AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU PROJET DE RÈGLEMENT 215-05-23 RELATIF À UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 52-90 ET DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT 55-90 AFIN DE PERMETTRE L'INSTALLATION ET L'UTILISATION TEMPORAIRE D'UN IMMEUBLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE.

La conseillère Anne-Marie Boudreau donne avis qu'elle présentera, à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, un règlement s'intitulant « Règlement relatif à une modification du règlement de zonage 52-90 et du règlement sur les permis et certificat 55-90 afin de permettre l'installation et l'utilisation temporaire d'un immeuble sur le territoire de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre. ».

Copie du projet de ce règlement est déposée séance tenante.

10. AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU PROJET DE RÈGLEMENT 216-05-23 RELATIF À UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT 55-90 AFIN DE METTRE À JOUR LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE.

Le conseiller Edwin Bond donne avis qu'il présentera, à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, un règlement s'intitulant « Règlement relatif à une modification du règlement sur les permis et certificat 55-90 afin de mettre à jour la tarification des permis et certificats émis par la municipalité de Rivière-au-Tonnerre. ».

Copie du projet de ce règlement est déposée séance tenante.

11. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 217-05-23 POUR RÉGIR LES VÉHICULES RÉCRÉATIFS ET AUTRES SUJETS ET PAR CONSÉQUENT MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 52-90 DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

La conseillère Maryse Pagé donne avis qu'elle présentera, à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, un règlement s'intitulant « Règlement pour régir les véhicules récréatifs et autres sujets et par conséquent modifier le règlement de zonage 52-90 de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre. ».

Copie du projet de ce règlement est déposée séance tenante.

12. RÉOLUTION 54-05-22

RAPPEL DE L'EMPLOYÉ SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a divers travaux d'importances à effectuer nécessitant la présence de deux travailleurs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre rappelle au travail, Monsieur Raynald Touzel pour le 8 mai 2023

13. RÉOLUTION 55-05-23

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022

ATTENDU QUE Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, la greffière-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022.

ATTENDU QUE la greffière trésorière a présenté le sommaire de la situation financière 2022;

ATTENDU QU'UN avis public a dûment été publié conformément à *l'article 176.1 du code municipal*;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'accepter le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2022, tel que présentés.

14. RÉOLUTION 56-05-23

DEMANDE D'APPUI-COSTE

Séance régulière du 1^{er} mai 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance de Voyages COSTE du 20 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que ces événements musicaux favoriseront la vie sociale et culturelle autant pour la communauté que pour les touristes;

CONSIDÉRANT L'apport de Voyage Coste dans la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre;

CONSIDÉRANT QUE Voyage Coste est un organisme sans but lucratif qui a besoin de contributions de leurs partenaires financiers;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre appui fortement Voyages Coste dans ses différentes démarches afin de concrétiser ces événements musicaux durant la période estivale.

15. RÉSOLUTION 57-05-23

**OCTROI CONTRAT-RÉNOVATION SALLE
COMMUNAUTAIRE DE SHELDRAKE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre a procédé à un appel d'offres sur invitation et ce, pour des divers travaux de rénovation de la salle communautaire de Sheldrake;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions conformes;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Construction GSB, plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des divers travaux de rénovation (réfection toiture, changer 2 fenêtres, refaire salle de bain) de la salle communautaire de Sheldrake conformément à la soumission déposée, au montant de 60 286.94\$\$ incluant les taxes;

QUE l'ensemble des travaux doit être terminé avant le 31 octobre 2023;

QUE les dépenses soient financées avec le programme de subvention PRABAM;

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

16. RÉSOLUTION 58-05-23

OCTROI CONTRAT-ARTOPEX MOBILIER DE BUREAU

Séance régulière du 1^{er} mai 2023

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement des bureaux administratifs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le besoin de renouveler le mobilier de bureau qui est très désuet;

CONSIDÉRANT le besoin de s'adapter à la pandémie;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte la soumission de mobilier par Artopex;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement de même que le décaissement;

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

17. RÉSOLUTION 59-05-23

SIGNATURE-CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE-PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement et d'agrandissement du bureau administratif de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre a pris connaissance de la convention d'aide financière et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Maire, monsieur Jacques Bernier soit autorisé à signer la convention d'aide financière pour la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre;

18. RÉSOLUTION 60-05-23

DON-SCLÉROSE EN PLAQUES (SP)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance de SP Canada-division du Québec du 26 avril 2023;

Séance régulière du 1^{er} mai 2023

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne douze Canadiens et Canadiennes reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte de faire un don de **50\$** à SP Canada-division du Québec;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

18 RÉSOLUTION 61-05-23

OFFRE DE SERVICES EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE-PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre désire aller de l'avant avec un parc intergénérationnel;

ATTENDU QUE dans un premier temps, la Municipalité a besoin des services professionnels en architecture de paysage pour la conception du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services en architecture de paysage par Pratte Paysage;

PAR CONSÉQUENT

Séance régulière du 1^{er} mai 2023

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte l'offre de services en architecture de paysage par Pratte Paysage au montant de 20 020.00\$ avant les taxes;

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

19. RÉOLUTION 62-05-23

OFFRE DE SERVICES EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE-HALTE ROUTIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre désire aller de l'avant avec une halte routière en partenariat avec le ministère des Transports;

ATTENDU QUE dans un premier temps, la Municipalité a besoin des services professionnels en architecture de paysage pour la conception du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services en architecture de paysage par Pratte Paysage;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte l'offre de services en architecture de paysage par Pratte Paysage au montant de 17 160.00\$ avant les taxes;

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

20. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée.

21. RAPPORT DE COMITÉ

Madame Anne-Marie Boudreau donne un compte rendu de la rencontre avec la firme de recherche Iris sur le revenu viable ainsi que celle pour la mise en place de Balados en Minganie. Elle mentionne

Séance régulière du 1^{er} mai 2023

également la rencontre avec la directrice-générale pour la formation du comité MADA. Une réunion aura lieu le 24 mai 2023 avec des partenaires du CISSS de la Minganie pour la mise en place du comité MADA. Monsieur Eddy Boudreau mentionne qu'une réunion a eu lieu le 5 avril 2023 à la Régie concernant le démantèlement de la Romaine.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil

23. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Monsieur Jacques Bernier, maire déclare la séance levée à 19h25.

24. SIGNATURES

Josée Poulin
Directrice générale

Jacques Bernier
Maire